



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

radio

Question écrite n° 30143

### Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'inquiétude des radios associatives suite à l'annonce de la suppression de la publicité sur le service public de la télévision à partir de janvier 2009. Cette publicité contribue par une taxe à alimenter le fond de soutien à l'expression radiophonique qui abonde les recettes des radios associatives non commerciales. Il lui demande les initiatives qu'elle entend prendre afin de garantir le financement des radios associatives non commerciales.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement porte un grand attachement aux radios associatives, qui occupent une place importante au sein du paysage radiophonique et de l'environnement culturel, économique et social local. Elles ont acquis cette place grâce au travail effectué sur le terrain et au soutien financier prévu par la loi. Depuis vingt-cinq ans, le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) accompagne le développement des radios de proximité. Il importe d'assurer la pérennisation d'un système d'aides qui a fait ses preuves. Le président de la commission du FSER a été chargé de faire des propositions en ce sens, très rapidement. La ministre ne manquera pas de les communiquer dès qu'elle en aura eu connaissance.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Wojciechowski](#)

**Circonscription :** Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30143

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 septembre 2008, page 7687

**Réponse publiée le :** 14 octobre 2008, page 8800